



## PROCES VERBAL N° 5

**Ce PV comporte deux sections :**

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

Réunion du : **Lundi 15 janvier 2024**

---

**Présents :** Madame Claudette AGERT,  
Messieurs José DUARTE, Daniel SALDANA,  
**Excusés :** Messieurs Roland GENIEYS, Didier WALASZEK  
**Assiste :** Madame Florence PIFFARD, référente administrative

---

*Le Procès-Verbal n° 4 est lu et approuvé.  
Le Procès-Verbal n° 4 est validé par la C.F.T.I.S.*

---

**PROCHAINE REUNION LE 12 FEVRIER 2024**

**Glossaire :**

**C.F.T.I.S. :** Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives  
**C.R.T.I.S. :** Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives  
**C.D.T.I.S. :** Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives  
**A.O.P. :** Arrêté d'Ouverture au Public  
**A.A.C. :** Attestation Administrative de Capacité  
**PV CDS :** Procès-Verbal de la Commission De Sécurité  
**SYN :** Terrain Synthétique



## PROCES-VERBAL N° 5

### ***SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES***

***INFOS*** : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

**PV CFTIS N° 06 du 25.01.2024 – INSTALLATIONS**

**MARSSAC SUR TARN - STADE DESIRE GACH - NNI 811560101**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/10/2027.

**MARSILLARGUES - STADE EDMOND ALLOUCH - NNI 341510101**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 05/12/2033.

**MONTBARTIER - STADE PIERRE BRIAN - NNI 821230101**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 25/09/2033.

**MONTPELLIER - STADE BERNARD GASSET 02 - NNI 341720402**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T3 SYN) jusqu'au 01/04/2024.

**PREIGNAN - STADE ALAIN VILLANUEVA - NNI 323310101**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 14/11/2033.

**TOULOUSE - STADE MIRAIL COSEC - NNI 315551801**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 16/12/2033.

**VILLENEUVE LES MAGUELONE - STADE JOSEPH BLANC - NNI 343370201**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4SYN jusqu'au 20/11/2033.

**CASTRES - STADE PIERRE FABRE - NNI 810650501**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PSH jusqu'au 25/01/2034.

**LESPIGNAN - STADE ZIZOU VIDAL 2 - NNI 341350102**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 18/02/2028.

**VIC LA GARDIOLE - COMPLEXE SPORTIF ST GEORGES - NNI 343330101**

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 07/06/2030.

**LODEVE - SALLE PIERRE RAMADIER - NNI 341429901**

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 30/06/2024.

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENTS**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

### **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

##### **FREGOUVILLE – Stade LAURENT GARROS 1 – NNI 321340101**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 24.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14.11.2023 par la CRTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.01.2034**

##### **FREGOUVILLE – Stade LAURENT GARROS 2 – NNI 321340102**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 24.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14.11.2023 par la CRTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.01.2034**

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

##### **PREIGNAN – Stade ALAIN VILLANUEVA – NNI 323310101**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 25.06.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 19.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 19.12.2023,
- Rapport Labosport en date du 14.11.2023

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

##### **PREIGNAN – Parc des Sports aux MARRONNIERS 2 – NNI 323310102**

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 23.06.2030



La Mairie nous informe que ce terrain est supprimé pour recherche archéologique,

La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.01.2034

### **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

**4.1 Classements initiaux**

**4.2 Confirmations de niveau de classement**

**4.3 Changements de niveau de classement**

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### **TOULOUSE – Stade GIRONIS 3 – NNI 315550703**

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 29.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 31.07.2014,
- Rapport Labosport en date du 23.11.2023,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

#### **TOULOUSE – Stade MIRAIL COSEC – NNI 315551801**

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 16.12.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 13.12.2023,
- Rapport Labosport en date du 20.11.2023,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

#### **TOULOUSE – Stade La Zone Verte LA RAMEE 5 – NNI 315570405**

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 29.05.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.12.2023 par la CRTIS,
- A.A.C. en date du 18.05.2021,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 15.01.2034**

### 1.3 Changements de Niveau de classement

## **TOULOUSE - STADE SARCOS N°1 - NNI 315550801**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 10.05.2031

L'installation d'éclairage était classée en niveau E6 jusqu'au 30.09.2023

Pour faire suite à l'affectation des vestiaires à l'installation SARCOS N°2 NNI 315550802, cette installation ne bénéficie plus de vestiaires.

**La Commission propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 10.05.2031**

## **TOULOUSE - STADE SARCOS N°2 - NNI 315550802**

Cette installation est classée en niveau T7 SYN jusqu'au 14.12.2028

L'installation d'éclairage était classée en niveau E7 jusqu'au 16.04.2017

La Commission prend note d'une demande de changement de classement transmise par mail de Mr Alban ROUMEC, Direction du bâtiment - Ville de TOULOUSE/TOULOUSE METROPLE du 17/01/2024 (à la demande du club Etoile Sportive Saint Simon) en niveau T4 SYN avec affectation à cette installation des vestiaires de l'installation STADE SARCOS N°1

Une visite de sur site le 12.01.2024 de Mr José DUARTE, membre de la CRTIS, permet de confirmer que les dimensions de l'aire de jeu sont de 100 m x 65 m

La Commission prend connaissance du PV d'essais en date du 2/01/2024 à la suite de la mise en service du nouveau revêtement en date du 01.11.2023 (Cf. PV essais)

Par ailleurs, la Commission note que le foncier disponible n'a pas permis lors du renouvellement/ extension du gazon synthétique de créer une aire de jeu de 105 m x 68m

**En conséquence la Commission affecte les vestiaires du N°1 à cette installation et propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01.11.2033**

## **2. RETRAIT DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

#### **4.1 Classements initiaux**

#### **4.2 Confirmations de niveau de classement**

#### **4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### **SEMEAC – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 654170102**

Cette installation était classée Niveau FOOT A8 PN jusqu'au 18.06.2023

La Mairie nous informe que ce terrain n'existe plus,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.01.2024**

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

## 5. AFFAIRES DIVERSES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

##### **VIC LA GARDIOLE – Complexe Sportif ST GEORGES – NNI 34330101**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 08.06.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30.11.2023 par la CDTIS,
- Rapport Labosport en date du 21.10.2023

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

##### **VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade HENRI VALLIER – NNI 343370202**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 21.09.2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 SYN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 17.11.2023 par la CRTIS,
- Rapport Labosport en date du 28.11.2023

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 SYN jusqu'au 15.01.2034**

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

##### **MARSILLARGUES – Stade EDMOND ALLOUCH – NNI 341510101**

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07.07.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 SYN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20.12.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 13.12.2023,
- Rapport Labosport en date du 07.12.2023,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

##### **VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade JOSEPH BLANC – NNI 343370201**

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 25.01.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.11.2023 par la CDTIS,
- A.O.P. en date du 14.12.2004,
- Rapport Labosport en date du 28.11.2023,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

### **1.3 Changements de Niveau de classement**

#### **LESPIGNAN – Stade ZIZOU VIDAL 2 – NNI 341350102**

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 18.02.2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN en date du 25.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 25.04.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 25.04.2023,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### **PEZENAS – Stade MICHEL BATAL – NNI 341990201**

Cette installation était classée Niveau T5 SYN jusqu'au 17.08.2024

Visite CRTIS le 04.01.2024, en présence service des sports, service technique de la ville de PEZENAS, l'aire de jeu représentant un danger pour les joueurs et officiels,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 15.01.2024**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **4.1 Classements initiaux**

### **4.2 Confirmations de niveau de classement**

### **4.3 Changements de niveau de classement**

### **LODEVE – Salle PIERRE RAMADIER – NNI 341429901**

Cette installation est classée Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 13.12.2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 2 en date du 04.01.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04.01.2024 par la CRTIS,
- PV CDS en date du 19.11.2012,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 2 et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **JACOU – Stade YVES MANDLER 2 – NNI 341200102**

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 06.10.2033

- Reçu A.A.C. en date du 05.12.2023,

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### **ST GERMAIN BEL AIR – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 462670102**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 30.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 28.11.2023 par la CRTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.01.2034**

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 4.1 Classements initiaux

#### 4.2 Confirmations de niveau de classement

#### 4.3 Changements de niveau de classement

### 5. AFFAIRES DIVERSES



## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### **CABESTANY – Stade GERMANOR N° 3 – NNI 660280103**

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 25.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 20.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30.10.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 29.11.2023,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 15.01.2034**

#### **CABESTANY – Stade GERMANOR N° 4 – NNI 660280104**

Cette installation est classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 25.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 20.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30.10.2023 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.01.2034**

### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### **ST ESTEVE – Stade DES ALOES N° 3 – NNI 661720103**

Cette installation est classée Niveau Foot A8 PN jusqu'au 22.03.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 16.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.11.2023 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 15.01.2034, sous réserve de recevoir avant le 30.06.2024 l'A.A.C. ou l'A.O.P.**

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

##### **AIGUEFONDE – Complexe Sportif ALAIN GUIRAUD – NNI 810025501**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES SYN en date du 02.06.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 02.06.2023 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT 5 PALISSADES SYN jusqu'au 15.01.2034**

##### **ST SULPICE LA POINTE – Complexe Sportif MOLETRINCADE – NNI 812710105**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23.11.2023 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.01.2034**

##### **ST SULPICE LA POINTE – Complexe Sportif MOLETRINCADE – NNI 812710106**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 PN en date du 17.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23.11.2023 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 15.01.2034**

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **MARSSAC SUR TARN – Stade DESIRE GACH – NNI 811560101**

Cette installation est classée Niveau T3 SYN jusqu'au 01.10.2027

- Reçu photos bancs de touche joueurs en date du 20.12.2023

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

### **MONTBARTIER – Stade PIERRE BRIAN – NNI 821230101**

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 29.11.2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 16.11.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.11.2023 par la CDTIS,
- Rapport Labosport en date du 08.09.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en **NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision**

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

## 5. AFFAIRES DIVERSES

## **SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives  
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

*La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.*

### **DOCUMENTS A FOURNIR :**

#### **AVIS PREALABLE :**

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

#### **CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :**

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

*En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).*

#### **CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :**

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

#### **CONFIRMATION DE CLASSEMENT :**

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

### **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

##### **LIMOUX – Complexe Sportif de l'AIGUILLE – NNI 112060102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 81 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2026**

##### **LIMOUX – Stade DU CES – NNI 112060201**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 25.10.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 79 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2026**

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### **PEZENS – Complexe Sportif LES ARENES – NNI 112880101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 02.09.2023



La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.09.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 76 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2026**

### **SAISSAC – Stade MUNICIPAL – NNI 113670101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 24.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 81 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2026**

### **1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

##### **ONET LE CHATEAU – Stade LE COLOMBIER N° 1 – NNI 121760401**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 156 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2028**

##### **ONET LE CHATEAU – Stade LE COLOMBIER N° 2 – NNI 121760402**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 186 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.35
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2028**

##### **RIGNAC – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 121990102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.10.2023

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.10.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 118 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2028**

## **1.2 Confirmations de niveau de classement**

### **RIGNAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 121990101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11.07.2019

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.11.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 245 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2028**

## **1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

#### **BARJAC – Complexe Sportif PIERRE PASCAL – NNI 300290101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 165 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **15.01.2028**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

## 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 3. AFFAIRES DIVERSES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### L'ISLE JOURDAIN – Stade DU HOL 1 – NNI 321600101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 26.08.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 14.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 182 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.54) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au 15.01.2026

#### 1.3 Changements de niveau de classement

### 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3. AFFAIRES DIVERSES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

#### **NOE – Stade JACQUES ROUGE – NNI 313990101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 28.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 169 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **15.01.2026**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **MURET – Complexe Sportif NELSON PAILLOU 6 – NNI 313950306**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 193 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **15.01.2026**

#### **PIBRAC – Stade DE LA CASTANETTE – NNI 314170301**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 06.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 200 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2026**

### **1.3 Changements de niveau de classement**

#### **BLAGNAC – Complexe Sportif ANDROMEDE 5 – NNI 310690205**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15.09.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 20.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 183 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2026**

#### **TOULOUSE – Stade GIRONIS 2 – NNI 315550702**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.08.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 150 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2028**

**2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**3. AFFAIRES DIVERSES**



## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **SEMEAC – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 654170101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 21.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 23.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 185 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **15.01.2026**

### 1.3 Changements de niveau de classement

## 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 3. AFFAIRES DIVERSES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

##### **SUSSARGUES – Stade JULES RIMET 2 – NNI 343070102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 206 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2028**

##### **VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade JOSEPH BLANC – NNI 343370201**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date 17.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 125 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2028**

##### **VILLENEUVE LES MAGUELONE – Stade HENRI VALLIER – NNI 343370202**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Foot réduit et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date 17.11.2023

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.11.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 76 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.30
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

**À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 15.01.2026**

## **1.2 Confirmations de niveau de classement**

### **GRABELS – Stade SERGE OLTRA – NNI 341160201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 12.12.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 144 lux (lm)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2026**

### **SERIGNAN – Complexe Sportif MARCEL AITA 1 – NNI 342990101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 21.09.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 15.11.2023
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 133 lux (led)
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2028**

### **VIAS – Stade GABY CASTEL – NNI 343320101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 19.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.10.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 122 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.41

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2026**

### **1.3 Changements de niveau de classement**

#### **BASSAN – Stade MUNICIPAL – NNI 340250101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 27.11.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 144 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2026**

#### **MARSILLARGUES – Stade EDMOND ALLOUCH – NNI 341510101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntrainement jusqu'au 16.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13.09.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 113 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

➤ la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (113 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (Art 3.2.1 / 120 Lux minimum à la mise en service).

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2026**

### **PALAVAS – Stade LOUIS BAUMES 2 – NNI 341920102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.01.2024
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 224 lux (Ied)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2028**

### **ST JEAN DE VEDAS – Stade ETIENNE VIDAL 2 – NNI 342700102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 19.06.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 158 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2026**

### **ST MATHIEU DE TREVIERS – Complexe Sportif des CHAMPS NOIRS – NNI 342760201**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15.05.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.01.2024
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 208 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15.01.2028**

### **SUSSARGUES – Stade JULES RIMET 1 – NNI 343070101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 18.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 21.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 306 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 15.01.2028**

### **VIC LA GARDIOLE – Complexe Sportif ST GEORGES – NNI 343330101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.11.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 04.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 124 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.54) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 15.01.2026

**1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**2. AFFAIRES DIVERSES**

## **DISTRICT DU LOT**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

### **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3. AFFAIRES DIVERSES**



## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **ALBI – Stade LAGREZE 1 – NNI 810040601**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.12.2023
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 171 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 15.01.2026

### 1.3 Changements de niveau de classement

## 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 3. AFFAIRES DIVERSES

**1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

**2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**3. AFFAIRES DIVERSES**

=====

*La Secrétaire*  
*Claudette AGERT*

*Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.*  
*Daniel SALDANA*